**BREF COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE DU 24 MARS 2015 A L’ENS-LYON**

**«  Les enjeux de la Francophonie pour Haïti et la France dans la Caraïbe »**

**Cette conférence**, annoncée dans le cadre de nos actions de mars 2015, sous le titre général :

**«  HAÏTI, CARREFOUR DES LANGUES, DES CULTURES ET DES MUSIQUES »**

a eu lieu de 18 h à 20 h, dans l’amphi Descartes de l’ENS-Lyon (15, parvis René Descartes, 7e), dont nous remercions la Direction générale, ainsi que la Direction du CERC (Centre d’Etudes et Recherches Comparées).

**Une trentaine de participants ont apprécié les trois intervenants et leur ont posé quelques questions.**

* **Olivier GARRO,** Directeur de l’Institut International pour la Francophonie (Université Lyon 3) :

**« La Francophonie dans le monde »**

1. Rappel l’historique : 1970, création de l’ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique) puis en 2005 de l’OIF (Organisation Internationale de la Francophonie), dirigées notamment par Léopold S. SENGHOR, Abdou DIOUF…
2. En 2014, élection de Michaëlle JEAN (Haïtiano-canadienne) 1ère femme à la tête de l’OIF : Projet portant sur le développement économique et sur les valeurs des Lumières (Solidarité, Diversité culturelle).
3. Avenir : 270 millions de locuteurs du français dans le monde. Majorité de francophones hors de France et parlant plusieurs langues (RDC, pays le plus peuplé de francophones dans le monde). Importance de la formation des enseignants.
* **Paul VERMANDE**, ex. Directeur du Bureau Caraïbe de l’A.U.F. (Agence Universitaire de la Francophonie) :

**« L’importance de l’informatique pour la Francophonie en Haïti »**

. L’outil internet est indispensable pour les universitaires, d’Haïti et d’ailleurs. Le Bureau de l’A.U.F. a équipé dès 1996 les universités membres de l’AUF de Centres d’accès à l’Information puis, après le séisme, de « Campus numériques », autonomes sur le plan énergétique.

. Les programmes PENDHA et IFADEM permettent la formation à distance, notamment pour obtenir un Master et pour former les enseignants.

. Les TNI (Tableaux Numériques Interactifs) peuvent aboutir à une « Révolution » dans l’école haïtienne. Déjà 130 installés, sur 500 financés par l’Ambassade de France et la Banque Mondiale : ils instaurent une méthode participative et contiennent actuellement les programmes de l’Ecole Fondamentale du Ministère haïtien de l’Education et de la Formation professionnelle - les 2 premières années en créole. L’ensemble d’un TNI (ordinateur, vidéo projecteur et écran) peut aussi être utilisé avec les adolescents et les adultes.

* **Claude CALIXTE**, doctorant (ENS Port-au-Prince et ENS Lyon) et professeur haïtien :

**« Bilinguisme créole-français à l’école en Haïti ? Etat des lieux, critiques et perspectives ».**

1. Haïti, 10 millions d’habitants + 4 M. à l’étranger, est-il un pays francophone  et bilingue? Oui, en théorie (cf. la Constitution de 1987 : deux langues officielles, le créole et le français).
2. . Qui parle créole en Haïti ? Tous les Haïtiens.

. Qui parle français en Haïti ? Une minorité, qui s’assimile à la nation tout entière.

. Quelle place pour les deux langues ? **Un « double mono-linguisme** » : le créole à l’oral, le français à l’écrit –à l’école (livres, cahiers…), dans les administrations, sur les boutiques, sur les carrosseries des tap-taps…

1. Problèmes posés par cette forme de bilinguisme où une langue (le français) est plus valorisée que l’autre (le créole), où le français est enseigné comme une langue maternelle, alors qu’il devrait avoir le statut de langue seconde (ou langue étrangère). La plupart des écoles utilisent le français dès le préscolaire, souvent sous la pression des parents, coupant les enfants de leur environnement et entrainant non seulement de nombreux échecs chez les écoliers, mais également une désaffection de la langue française pour laquelle les « fautes commises» sont l’objet de railleries. Désaffection qui serait profitable à l’anglais, à l’espagnol ou à n’importe quelle autre langue, que certains Haïtiens apprennent sans craindre de faire des fautes.
2. L’actuelle « politique linguistique » se fait au détriment du français. Contrer cette évolution impliquerait d’une part de considérer le français comme langue étrangère (ou seconde) et d’autre part de revaloriser le créole dans la mentalité des Haïtiens eux-mêmes. **La solution : les deux premières années de la scolarité en créole, puis une école équilibrée, c’est-à-dire toutes les matières enseignées en créole + le français en langue seconde, et pas d’infériorité du créole !** **La formation des enseignants en créole et en français doit être améliorée. Beaucoup d’efforts sont nécessaires à cette fin et la solidarité francophone doit jouer, ainsi que l’Etat haïtien dont le rôle est primordial dans la politique éducative du pays.**